



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane FOURNIER**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **02/04/2019**

Date d'affichage : **02/04/2019**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Etaient présents : Stéphane FOURNIER, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Nicole MUCCHIELLI, Jacques PRADELLE, Serge BLACHE, Bruno BOITEUX, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Benoît MOREL, Pascal ROUSSET

Etaient absentes et représentées : Blandine AZE représentée par Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON représentée par Nicole MUCCHIELLI et Sandrine GUIMBAUD représentée par Benoît MOREL

Jacques PRADELLE a été désigné secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 15.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 Examen et vote du Compte Administratif Budget Général 2018

La réalisation des dépenses et recettes en section de fonctionnement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	670 750,26	519 481,37	151 268,89
Report 2017			19 270,13
RESULTAT DE CLOTURE			170 539,02

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	442 243,13	355 557,18	86 685,95
Report 2017			-154 019,32

RESULTAT DE CLOTURE			-67 333,37
RESTES A REALISER	0,00	30 900,00	-30 900,00
BESOIN EN PRELEVEMENT			-98 233,37

Le budget 2018 a été voté par chapitre, le Conseil Municipal examinera les réalisations correspondantes.

Le nombre de votants est de 13.

Sous la Présidence de Madame Isabelle FREICHE, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire, Stéphane FOURNIER ayant quitté la salle, le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2018 du Maire, Stéphane FOURNIER.

I.1.2 Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal Budget Général 2018

Les écritures et montants sont identiques au Compte Administratif du Maire et laissent apparaître les mêmes résultats.

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.3 Affectation des résultats de l'exercice 2018 Budget Général 2018

Le résultat global de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **170 539,02 €**. Monsieur Le Maire propose d'affecter à la section d'investissement la somme de **98 233,37 €** au compte 1068, et le reste soit **72 305,65 €** à la section de fonctionnement au compte 002.

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

I.1.4 Examen et vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2018

La réalisation des dépenses et recettes en section d'exploitation s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	122 489,63	60 361,79	62 127,84
Report 2017			61 536,79
RESULTAT DE CLOTURE			123 664,63

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	40 895,75	41 995,92	-1 100,17
Report 2017			-8 804,55
RESULTAT DE CLOTURE			-9 904,72
RESTES A REALISER		5 000,00	-5 000,00
BESOIN EN PRELEVEMENT			-14 904,72

Le budget 2018 a été voté par chapitre, le Conseil Municipal examinera les réalisations correspondantes.

Le nombre de votants est de 13.

Sous la Présidence de Madame Isabelle FREICHE, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire, Stéphane FOURNIER ayant quitté la salle, le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2018 du Maire, Stéphane FOURNIER.

I.1.5 Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal Budget Assainissement 2018

Les écritures et montants sont identiques au Compte Administratif du Maire et laissent apparaître les mêmes résultats.

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.6 Affectation des résultats de l'exercice 2018 Budget Assainissement 2018

Le résultat Global de la section exploitation fait apparaître un excédent de **123 664,63 €**.

Monsieur Le Maire propose d'affecter à la section d'investissement la somme de **14 904,72 €** au compte 1068 et la somme de **108 759,91 €** à la section de fonctionnement au compte 002.

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

I.1.7 Examen et vote du projet de Budget Primitif 2019 Commune

Le projet de budget 2019 établi par la Commission Finances et le Bureau Municipal se présente ainsi :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à **737 838,48€**

Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à **497 928,21€**

Il sera proposé le vote du budget par chapitre.

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de budget équilibré.

I.1.8 Vote des taux d'imposition 2019

Pour cette année 2019, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition.

Taxes d'habitation :	11.09 %
Foncier Bâti :	16.18 %
Foncier Non Bâti :	60.76 %

Le produit attendu avec les nouvelles bases 2019 est de **357 600€**

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette proposition.

I.1.9 Examen et vote du Projet de Budget Primitif 2019 Assainissement

Le projet de budget 2019 établi par la Commission Finances et le Bureau Municipal se présente ainsi :

Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à **211 007,73 €**

Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à **156 665,92 €**

Il sera proposé le vote du budget par chapitre.

Le nombre de votants est de 15.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce projet de budget équilibré.

I.1.10 Vote des tarifs assainissement Période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Monsieur Le Maire propose la reconduction du coût d'abonnement annuel à **36.00 € hors taxes** soit 3 € par mois, et le maintien du coût du mètre cube assaini à **1.20 € hors taxes**.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de tarifs assainissement pour l'année 2019, applicables au 1^{er} avril 2019

I.1.11 Budget Assainissement : Amortissement du compte 2156

Les dépenses liées au curage des boues de la station d'épuration sont assimilées à des dépenses de gros entretien pouvant faire l'objet d'une immobilisation. Le compte retenu pour inscrire ces dépenses est le compte 2156. Les sommes inscrites dans ce compte doivent faire l'objet d'un amortissement.

Monsieur Le Maire propose d'amortir ces dépenses linéairement sur une durée de 10 ans, correspondant à la fréquence recommandée pour les opérations de curage des boues.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte d'amortir le compte 2156.

I.1.12 Demande de fonds de concours à ARCHE AGGLO

ARCHE AGGLO a délibéré en date du 6 février 2019 pour modifier les règles d'attribution des fonds de concours. Un fonds de concours de 15 022€ est disponible auprès d'ARCHE AGGLO.

Monsieur le Maire propose de demander l'intégralité de ce fonds de concours pour financer les travaux de réhabilitation du Chemin du Chevalet suite aux dégâts d'orage de juin 2018. Un devis a été établi par la société Boisset pour un montant de 48 332.16 € TTC, soit 40 276,80 € HT

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se présente de la façon suivante :

Origine du financement	Montant (HT)
ARCHE AGGLO	
Fonds de concours	15 022,00
Total Financements extérieurs	15 022,00
Autofinancement	25 254,80
TOTAL INVESTI	40 276,80

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à solliciter l'obtention du Fonds de Concours de 15 022€ auprès d'ARCHE AGGLO et à signer tout document nécessaire à cette opération.

I.1.13 Demande de Dotation de Solidarité Territoriale, Aide aux projets patrimoniaux

Monsieur le Maire expose le projet d'implantation de panneaux lumineux d'informations sur la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'abandonner le projet d'implantation de panneaux lumineux sur la commune. En effet, le projet est prohibitif en terme d'investissement et de maintenance.

I.1.14 Attribution de trois subventions (Prévention Routière, FCH, Familles Rurales)

Monsieur le Maire expose avoir reçu les demandes suivantes :

Prévention Routière : Une demande de subvention d'un montant de **100€** correspondant à l'intervention annuelle faite auprès des élèves de l'école Maurice Alloncle

FCH : Une demande de subvention suite au travail mené par l'Association pour l'obtention du label Jeunes de la Fédération Française de Football. Il propose d'attribuer une subvention de **1 000€** et de marquer ainsi l'engagement de la Municipalité auprès des associations qui conduisent des projets innovants et dynamiques

Familles Rurales : A la suite de l'Assemblée Générale de l'Association, celle-ci nous a fait part de ses besoins de financement 2019 pour la prise en charge du périscolaire (garderie et cantine). Cette demande comporte deux volets :

- le solde de la participation de la commune au titre de l'année 2018 pour un montant de **472,58€**. La participation 2018 s'élève de ce fait à 14 422,58€ (pour un budget annoncé de 15 500€)
- 90% de la participation de la commune au titre de 2019 pour un montant de **11 700€** (budget annoncé 13 000€)

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention de 100€ à la Prévention Routière, 1 000€ au FCH et sur une participation de 12 172,58€ à Familles Rurales au titre du périscolaire.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Informations sur les décisions prises par la Maire

II.2 Elections européennes

II.3 Cérémonie du 8 mai

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 13 Mai 2019 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10

Vu par nous,

Le 9 avril 2019,

Stéphane FOURNIER,

Maire de CHANOS-CURSON.

